

REHAU Industrie Sarl  
ZI - Rue Lavoisier  
57340 MORHANGE

DEMANDE DE DEROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU  
LA DEGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION  
OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX  
D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

29/11/2022

## TABLE DES MATIERES

<b>I. Contexte de la demande</b>	<b>3</b>
<b>II. Détail du projet</b>	<b>4</b>
II.1. Situation actuelle	4
II.2. Mesures compensatoires	5
II.3. Déroulement du projet	6
II.4. Engagement de suivi	6
<b>III. Annexes</b>	<b>7</b>

## I. Contexte de la demande

REHAU Industrie Sarl est une usine de transformation de polymères, installée à Morhange depuis 1965. Le site s'étend sur environ 150 000 m<sup>2</sup> dont 41 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie et compte aujourd'hui 290 salariés.

Les six halls de production que compte le site ont été investis progressivement au cours des dernières années par des hirondelles rustiques qui ont établi leurs nids à différents endroits sur les structures métalliques en sous face (~ 5m de hauteur). Le site ayant fonctionné en système continu 24h/24 jusqu'en mai 2021, un grand nombre de ces halls étaient accessibles en permanence pour les oiseaux principalement par les portes automatiques par lesquelles transitent les marchandises.

Pendant la période de nidification et de reproduction, selon leur niveau d'occupation, la présence des nids pose au quotidien certains problèmes :

- Les fientes sont une source de salissure et de dégradation de nos matériels, articles et machines et représentent un risque de chute pour les salariés lorsqu'elles s'accumulent dans des zones de circulation piétonne
  - o Mesure mise en place : En complément du lavage du sol des allées réalisés régulièrement par nos salariés, des bâches grises ont été installées sous certains nids les plus problématiques, afin d'empêcher la chute des fientes au sol. Cette solution n'est cependant pas optimum, elle induit l'accumulation des déjections sur la bâche et nécessitera à intervalle régulier le nettoyage ou le remplacement de ces bâches par nos équipes, donc des interventions en hauteur supplémentaires.
- Il est difficile d'apprécier un éventuel risque biologique pour nos salariés exposés à la présence des hirondelles elles-mêmes ou à leurs déjections.
- Depuis mai 2021 le site fonctionne en système 3 postes, c'est-à-dire en continu du lundi au vendredi. Le weekend, les bâtiments étant fermés, il persiste un risque d'empêcher involontairement les individus d'accéder au nid ou de les enfermer pour 48h.
  - o Mesure mise en place : trois des bâtiments concernés disposent de fenêtres ou de trappes coulissantes en partie haute qui sont maintenues ouvertes le weekend afin de laisser toute liberté de mouvement aux individus. Les bâtiments étant communiquant entre eux par l'intérieur, tous les nids sont accessibles. Cette solution n'est cependant pas optimum au moment où nous cherchons à réduire au maximum nos dépenses d'énergie de chauffage.

Le site a par ailleurs engagé depuis 2020 différentes opérations de rénovation et de remise en peinture (intérieures et extérieures) de ses bâtiments. Il s'agit ici de maintenir des conditions de travail agréables pour nos salariés et d'entretenir le patrimoine bâti de l'entreprise.

En 2023 la remise en peinture des sous-faces des six halls de production est prévue, incluant au préalable des opérations de nettoyage (dépoussiérage, grattage) des charpentes métalliques. La peinture blanche améliore la clarté, donc le confort visuel des opérateurs sur leurs postes de travail, et limite sensiblement les consommations d'énergie utilisée pour l'éclairage.

Ces travaux ne peuvent être engagés en présence de nids d'hirondelles sur lesdites structures métalliques sans risquer de contrevenir aux dispositions légales protégeant cette espèce.

Le présent document introduit donc une demande de dérogation pour la destruction des nids d'hirondelles à l'intérieur de nos bâtiments. Le formulaire CERFA n° 13614\*01 dûment complété est reproduit en annexe 1 .

La LPO Moselle lors d'une rencontre sur site le 20 Octobre 2022 nous a confirmé l'espèce présente dans nos locaux. Il s'agit bien de l'hirondelle rustique.

## II. Détail du projet

### II.1. Situation actuelle

Le plan de masse du site ci-dessous permet de localiser la zone restreinte dans laquelle les hirondelles rustiques ont nidifié. Il s'agit de la partie des halls dédiée à la sortie des produits finis, à proximité du quai d'expédition et équipée des portes automatiques.

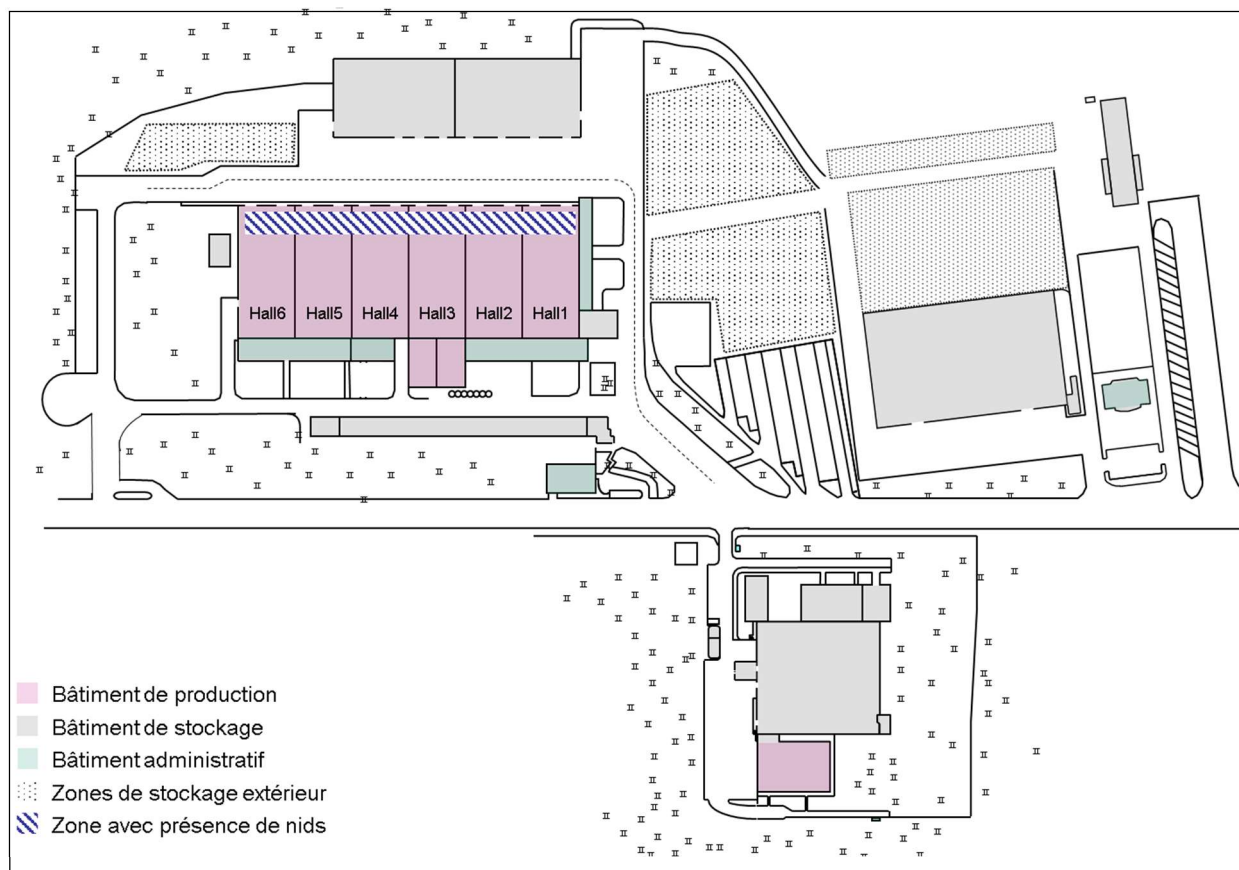


Fig 1 : Plan de masse du site – Localisation de la zone de nidification

Les annexes 2 à 7 dressent un état exhaustif des nids naturels repérés dans cette zone au cours du mois d'octobre 2022. Chaque nid a été photographié à partir du sol. Les clichés sont reportés sur chaque plan de repérage.

Une photo d'ensemble de la zone est également reportée en bas de chaque document.

Remarque : il est ici précisé à toutes fins utiles qu'aucun chiroptère n'est présent dans ces bâtiments.

## II.2. Mesures compensatoires

En mars 2022, des nids artificiels ont déjà été mis en place sous l'auvent couvrant le quai d'expédition le long des bâtiments de production. L'emplacement des 20 nids artificiels (10 x 2) est reporté sur les annexes 2 à 7. Les photos ci-dessous représentent quelques-uns de ces nids.



Lors de sa visite sur site en Octobre 2022, la LPO a confirmé que les nids choisis correspondaient bien à l'espèce d'hirondelle rustique. Cependant l'emplacement et l'orientation de ces nids ne correspondent pas au comportement de l'oiseau et devront donc être replacés (plus près de la façade, orientés vers l'extérieur et distants les uns des autres) afin d'inciter les hirondelles à les coloniser.

Cette opération sera réalisée et validée en présence de la LPO au plus tard en janvier 2023 afin que les hirondelles puissent bénéficier des nids avant la période habituelle de nidification (~ 15 mars). A cette fin 20 nids artificiels supplémentaires ont été commandés afin de multiplier les chances de colonisation, soit au total 40 nids.

### II.3. Déroulement du projet

Date / période	Phase du projet
Novembre 2022	- Dépôt du dossier de dérogation pour destruction de nids d'espèce protégée auprès de la DREAL
Janvier 2023	- Mise en place des nids artificiels selon les recommandations et en présence de la LPO Moselle - Repérage photo, indication sur plan et transmission à la DREAL en complément du présent dossier
Janvier à mi-juin 2023	- Incitation de nos salariés à maintenir les accès et portes piétons fermées le plus possible, fermeture stricte des accès en partie haute le weekend et en l'absence de production afin d'inciter les individus à coloniser les nids artificiels - Vérification et réglage des portes automatiques pour assurer leur fermeture plus rapide après utilisation
15 mars au 1 <sup>er</sup> octobre 2023 (Période de nidification)	- Observation de l'utilisation des nids artificiels et des nids naturels en présence de la LPO si nécessaire - juin 2023 : Repérage photo et information à la DREAL en complément du présent dossier
Octobre 2023	En cas d'avis favorable et obtention d'une dérogation pour la destruction par les services de la DREAL, dépose des nids après vérification de l'absence d'individus et selon les prescriptions qui auront été notifiées
Novembre-décembre 2023	Démarrage des travaux de remise en peinture

### II.4. Engagement de suivi

Conformément aux recommandations de la DREAL, un suivi de l'occupation des nids artificiels mis en place sera réalisé et adressé à leurs services sous forme de reportage photo à la mi-juin au cours des trois années suivantes, soit jusqu'en juin 2026.

### **III. Annexes**

Annexe 1 – Cerfa n°13614\*01

Annexe 2 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 1

Annexe 3 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 2

Annexe 4 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 3

Annexe 5 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 4

Annexe 6 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 5

Annexe 7 – Plan de repérage des nids d'hirondelles - Hall 6